



23 janvier 2023

Objet : Mise à jour de la norme nationale canadienne pour les opérateurs de porte

Chers clients,

Comme vous le savez probablement, la norme CAN-CSA C22.2 n°247-14 a été publiée pour la première fois en 1992. À l'époque, il s'agissait de la seule norme d'opérateur de porte de garage au Canada. C'était le cas jusqu'à il y a quelques années, lorsqu'une deuxième norme, ANSI/CAN/UL325:2020, a également été adoptée comme norme nationale officielle du Canada par le Conseil canadien des normes. Les deux normes coexistaient depuis un certain temps.

Pendant ce temps, en tant que service au marché canadien, Manaras-Opéra fournissait des opérateurs répondant à l'une ou l'autre des normes en fonction des exigences des clients. La situation au Canada va changer. **Le Conseil canadien des normes a pris la décision de retirer la norme CAN-CSA C22.2 n°247-14. Ainsi, à compter du 1er mars 2023, la norme ANSI/CAN/UL325:2020 deviendra la seule norme nationale du Canada en vigueur pour les opérateurs de portes commerciales/industrielles.**

En conséquence, veuillez noter qu'à compter du **1er mars 2023**, Manaras-Opéra suivra les meilleures pratiques et ne vendra plus d'opérateurs en version Électromécanique (O) et Électronique (E) sur le marché canadien. **Nous continuerons à proposer les opérateurs dits "Supervisés" (« Monitored » (M)), qui incluent la fonction de surveillance, ainsi qu'un dispositif externe de protection contre le coincement (ex.: cellules photoélectriques).** Depuis 2010, nos opérateurs supervisés (M) sont conformes à la norme ANSI/CAN/UL325, comme l'indique la marque d'Underwriter's Laboratory (UL) sur nos plaques signalétiques.

Nous avons inclus une brève foire aux questions dans les pages suivantes. Cependant, si vous désirez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à


136, Oneida Drive,
Pointe-Claire (Québec) H9R 1A8


1 800 361-2260


1 888 626-0606


info@manaras.com


manaras.com


groupecanimex.com

Membre du



contacter votre représentant des ventes techniques ou notre service des ventes internes au 1-800-361-2260.

Continuons tous à faire notre part afin d'avoir un impact positif sur la sécurité des installations et le succès de nos entreprises.

Sincèrement,

Pierre-Louis Foucault, ing.
Directeur des opérations
Manaras-Opéra

FAQ:

➤ Qu'est-ce que ANSI/CAN/UL325:2020 ?

ANSI/CAN/UL325:2020 est une norme binationale qui décrit les exigences minimales de sécurité des produits pour la fabrication d'opérateurs de portes commerciales et de produits similaires.

En bref, l'exigence de sécurité de l'opérateur de porte commerciale est : une porte de véhicule doit se fermer à l'aide d'un bouton-maintien ou, si elle est utilisée en fonctionnement automatique (comme avec une télécommande ou une boucle ou une minuterie), avoir un dispositif de protection contre le coincement, tel qu'une cellule photoélectrique ou une barre palpeuse. Les opérateurs doivent superviser le bon fonctionnement de ces dispositifs de protection contre le coincement; sinon, l'opérateur doit être limité à un fonctionnement à pression constante pour fermer.

➤ Qu'est-ce qui a changé au Canada ?

La norme binationale UL325 a été incluse en parallèle de la norme CAN-CSA C22.2 n°247-14 dans le Code canadien de l'électricité 2018. Ce code a été adopté par les régulateurs provinciaux et est devenu la nouvelle référence pour la sécurité de ces produits au Canada.

Avec le retrait de la CAN-CSA C22.2 n°247-14, les exigences de sécurité pour ces produits sont désormais harmonisées aux États-Unis et au Canada.

Les produits que Manaras-Opéra destine au marché américain se conforment déjà à la norme ANSI/CAN/UL325, et ce depuis plus de 10 ans.

➤ Les opérateurs Manaras-Opéra répondent-ils à la norme ANSI/CAN/UL325 ?

Oui. Les opérateurs de type Supervisé (M) de Manaras-Opéra sont conformes à la norme ANSI/CAN/UL325:2020 depuis plus de 10 ans. Ils assurent la surveillance d'un dispositif externe de protection contre le coincement et continueront à porter le marquage cULus sur leurs plaques signalétiques. 

➤ A partir de quelle date Manaras-Opéra cessera-t-il de fabriquer des opérateurs Électromécaniques (O) et Électronique (E) ?

Manaras-Opéra cessera de fabriquer des opérateurs non-supervisés à partir du 28 février 2023.

➤ **Est-il possible de vendre des opérateurs Électromécaniques (O) et Électronique (E) après le 1er mars 2023 ?**

Oui, les opérateurs fabriqués et inventoriés avant le 1er mars 2023 peuvent être vendus et installés. Manaras-Opéra va épuiser son stock et vous devriez faire de même. Manaras-Opéra ne fabriquera aucun opérateur correspondant à la norme retirée après sa date de retrait.

➤ **Que se passera-t-il avec les commandes passées avant le 1er mars avec une date de livraison après le 1er mars ?**

Si les opérateurs sont fabriqués avant le 1er mars 2023, quelle que soit la date de livraison, Manaras-Opéra les construira selon la norme CAN-CSA C22.2 n°247-14. Si l'opérateur est fabriqué après le 1er mars 2023, la commande et le prix seront modifiés selon la norme ANSI/CAN/UL325 :2020.

➤ **Les concessionnaires de portes pourront-ils réparer les opérateurs de portes commerciales/industrielles qui ont été installés avant le 1er mars 2023 après le retrait de la norme CAN-CSA C22.2 n°247-14 du marché ?**

Oui, les opérateurs conforme à la norme CAN-CSA C22.2 n°247-14 sur chantier peuvent être réparer même après la date de retrait de la norme au Canada.

➤ **Manaras-Opéra continuera-t-il à proposer des pièces de rechange pour les opérateurs fabriqués selon CAN-CSA C22.2 n°247-14 ?**

Oui, nous continuerons à offrir des pièces de rechange et un support technique pendant les 10 prochaines années.

➤ **Comment puis-je m'assurer que mon entreprise répond aux exigences de la nouvelle norme binationale ANSI/CAN/UL325:2020 ?**

- Recherchez le petit « c » à gauche du marquage sur la plaque signalétique (ex. : cCSA ou cUL). Ce petit « c » vous assure que le manufacturier se conforme à la norme canadienne en vigueur.
- Demandez un certificat d'agrément de laboratoire tiers (UL, CSA, etc.) à vos fournisseurs. Ces informations sont publiques et peuvent être consultées sur le site Web du laboratoire tiers.
- Lisez complètement les manuels des fabricants.
- Informez vos clients des nouvelles exigences en vigueur au Canada.

➤ **Ressources supplémentaires en ligne :**

- <https://www.ul.com/news/new-us-and-canada-binational-standard-published-door-and-gate-operators-and-systems>
- <https://www.ul.com/resources/ul-325-canadian-and-us-requirements-updates>
- <https://www.ul.com/resources/ul-325-external-entrapment-protection-devices>